

PRÉSENCE AU CONSEIL
Séance du Jeudi 08 février 2024

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom - Prénom	P[☐]	A[☐]	E[☐]	Nom - Prénom	P[☐]	A(*)	E[☐]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BOISSON-FLOC'H Hervé	X					
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	DESVIGNES Sophie	X					
	Gestionnaire	SICART Valérie	X					
	C.P.E.	MARANGONI Solène	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	DESPREZ Catherine						
	Groupement de communes	BRUNIER Christian						
	Commune siège	GAY Gilles						
	Commune siège	CHALLAT Emmanuelle						
PERSONNALITES QUALIFIEES		BERNARD Gwenaëlle						
		LE MOAL Aurélie						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	BRUNET Céline						
		MERCERON Frédéric						
		BOUCARD Romain						
		TOUCHARD Mélanie						
		MORICHON Laurence						
		DELAHAIES Éric						
		FRÉMONT Anne						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	DURAND Ludovic			X			
		SIRET Céline	X					
		BOULAIS Patricia			X			
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	GOMEZ Pétra						
		FORTIN Sarah						
		MARTY Sabine						
		LE RUYET Hélène						
		BELOUHARI Alexandra						
		OLIVIER Elodie						
		GARNAUD Carole	X					
	Elèves	THOMELET Paul	X					
		DEMOL Martin			X			
		LE MORVAN Pauline			X			

[☐] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 08 février 2024

Année scolaire : 2023/24
Numéro de la séance : 3
Date de la transmission de la convocation aux membres : 30 janvier 2024
1ere convocation : Oui/ 2^{ème} convocation : /Non
(en cas d'absence du quorum lors de la séance précédente)
Président : Hervé BOISSON-FLOC'H Principal
Secrétaire de Séance :
Quorum : 16 Nombre de présents : 20

Ordre du Jour

Désignation secrétaire de séance
Adoption PV Conseil d'administration du 27 Novembre 2023

I VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

- 1.1 Préparation rentrée 2024
- 1.2 Répartition de la dotation Globale Horaire
- 1.3 IMP, Présentation, pour avis, des missions et des modalités de mise en œuvre des Indemnités pour Mission Particulière dans le cadre de l'enveloppe notifiée.

II FONCTIONNEMENT GENERAL

- 2.1. Charte de communication

III VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

- 3.1 DBM (décisions budgétaires modificatives)
- 3.2. Contrats et conventions.
- 3.3. Autorisation du CA pour prise en charge frais de restauration
- Questions diverses (à déposer 48 heures en amont)

Documents annexes transmis

Documents annexes à transmettre

- Organisation de la structure 24-25 et tableau de répartition des moyens par disciplines (envoi après le conseil pédagogique 4 du 05/02/24)
- Tableau des IMP
- Charte de communication

Désignation secrétaire de séance : M. Aubry

Signatures :

Le Président
Hervé BOISSON-FLOC'H



Le secrétaire :



Adoption PV Conseil d'administration du 27 Novembre 2023

Votants :	20
-----------	----

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	20
----------	---	--------------	---	--------	----

I VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1.1 Préparation rentrée 2024

	STRUCTURE PREVISIONNELLE 2024-2025 au 6 février 2024	Collège ANDRE DULIN Rue de St Christophe 17290 Aigrefeuille d'Aunis https://etab.ac-poitiers.fr/coll-andre-dulin-aigrefeuille/
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Prévision DSDEN : Données DSDEN, la structure du collège André Dulín pour la rentrée 2024 est la suivante :

Enseignement général	dont ULIS
• Niveau 6ème : 170 élèves – 7 divisions ; 25 élèves/classes	• 3 élèves
• Niveau 5ème : 181 élèves – 7 divisions ; 25–26 élèves/classes	• 6 élèves
• Niveau 4ème : 191 élèves – 7 divisions ; 27–28 élèves/classes	• 3 élèves
• Niveau 3ème : 184 élèves – 7 divisions ; 26–27 élèves/classes	• 3 élèves
Total EG : 731	

Prévision collège

4^e en 3^e

JEME	LATIN ALL1	LATIN ALL2	LATIN ESP	LATIN ESP/LCE	THEATRE/ ALL1	THEATRE / ALL2	THEATRE/ ESP2	ESP2	ALL2	ALL1	ESP/LCE	ULIS	TOTAL
A		4	3					15	5				27
B					3		5	17		3		3	27
C							10	17					26
D			4	8				15					26
E	3		7					17					26
F			9					17					26
G								18			8		26
	3	4	23	8	3	0	15	116	5	3	8	3	184

Prévision prépa métiers : 1 à 2 par classe : 6 à 10 élèves

5^e en 4^e

4EME	ALL1	ALL2	ESP	LATIN ALL1	LATIN ALL2	LATIN ESP	LATIN LCE	Théâtre ALL1	Théâtre ALL2	Théâtre ESP	LCE	ULIS	TOTAL
A	11		18										28
B	1		16	7		5							28
C incl			26									3	27
D		7	9		3	10							27
E			29										27
F			29										27
G			27										27
	12	7	162	7	3	15						3	191

6^e en 5^e

5EME	ALL1	ALL2	ESP	LATIN ALL1	LATIN ALL2	LATIN ESP	FOOT	ULIS	TOTAL
A	7								28
B	7								26
C incl								3	25
D incl								3	25
E									25
F							9		25
G									25
	14							6	181

6EME	BIL ALL	FOOT	ULIS	TOTAL
A	7			25
B	7			25
C incl			3	24
D				24
E				24
F		9		24
G				24
	14	9	3	170

ULIS A
14 (estimation)

Le documents sera complété avec les retours des conseils de classes et présenté au CA de Juin

2024-2025 : sur proposition du chef d'établissement, la répartition des élèves dans les classes est proposée conformément au document joint." présenté en CA.

Votants :	20
-----------	----

Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	20
----------	---	--------------	---	--------	----

○ 1.2 Répartition de la dotation Globale Horaire

Préparation rentrée

Opérations présentés par le principal

Prévisions d'effectifs

Cette opération peut être préparée immédiatement après le constat définitif de rentrée, sur la base des effectifs de l'établissement et des effectifs des établissements rattachés (CM2 pour les collèges). Les services académiques proposent des tableaux par niveaux avec des évaluations de montants, doublants et entrants..

Dotation globale

La dotation globale est composée de deux enveloppes :

la dotation horaire globale (DHG) composée des heures postes (HP) qui correspondent aux emplois définitifs ou provisoires d'enseignants, et des heures supplémentaires années (HSA) ;

les indemnités pour missions particulières (IMP) ;

le nombre de parts fonctionnelles du dispositif PACTE;

Cette dotation est calculée pour chaque établissement par l'autorité académique (rectorat ou direction départementale des services de l'éducation nationale) à partir :

du H/E (horaire/élève), c'est-à-dire en prenant en compte le nombre d'élèves et un coefficient choisi à l'échelon académique ; de la structure, en multipliant le nombre d'heures officiellement attribué à chaque division par le nombre de divisions et de groupes ; d'une combinaison des deux modes de calcul précédents ; des différentes missions exercées par certains personnels (coordonnateur, référent, etc.).

Tableau de Répartition des Moyens (TRM)

Élaboration

Une fois la dotation globale (DHG) notifiée par l'autorité académique, le chef d'établissement réunit le conseil pédagogique pour opérer les choix pédagogiques relatifs à l'emploi de la dotation dans le cadre de l'autonomie reconnue de l'EPLE :

- ventilation des heures pour les enseignements obligatoires, les groupes à effectif réduit, et dispositifs particuliers (par exemple les groupes de niveaux) ;
- ventilation des IMP en fonction du cadre réglementaire qui peut être complété des indemnités pour missions particulières "locales" ;
- ventilation des parts fonctionnelles du Pacte ;
- organisation des horaires des enseignements optionnels et/ou complémentaires ;
- coloration des moyens mobilisés dans les enseignements interdisciplinaires (enseignements pratiques interdisciplinaires - EPI, etc.) ;
- mise en place des heures d'accompagnement personnalisé et des heures dédiées au choix de l'orientation ;
- toute autre organisation particulière liée au projet d'établissement.

Ces choix doivent respecter les contraintes suivantes, sauf dans le cas d'une expérimentation prévue par l'[article L314-2](#) du code de l'éducation:

- le respect des horaires élèves réglementaires (sauf dans le cas d'une expérimentation approuvée par l'autorité académique) ;
- les obligations réglementaires de service (ORS) des enseignants ;
- les temps partiels et les aménagements de poste : professeurs stagiaires, blocs de moyens provisoires (BMP), compléments de services donnés (CSD), décharges, etc.

Le chef d'établissement présente, s'il y a lieu, les propositions de création et de suppression de postes qui résultent de ces choix, même si celles-ci relèvent de la compétence des autorités académiques.

Le vote de la répartition des moyens peut se faire en deux étapes :

- en février, présentation d'une proposition de création ou de suppression de postes soumise à l'autorité académique et remontée des moyens horaires nécessaires par discipline ;
- au dernier CA (juin ou juillet) de l'année scolaire, présentation de la ventilation définitive (TRMD).

Dans l'hypothèse où la première proposition relative à l'emploi des dotations en heures est rejetée par le conseil d'administration, il faut procéder à une nouvelle instruction avant qu'une nouvelle proposition soit soumise au vote du conseil d'administration. Le second vote du conseil d'administration doit intervenir dans un délai de 10 jours suivant le premier vote. Dans le cas où le conseil d'administration rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations en heures qui lui est soumise, le chef d'établissement, en sa qualité de représentant de l'État, arrête l'emploi de la dotation.

Le Tableau de Répartition des Moyens (TRM) préparé par le chef d'établissement en dialogue avec les équipes, il ventile les moyens en fonction des besoins horaires de chaque discipline des dispositifs et du projet d'établissement. Les heures se répartissent sur les disciplines et aboutissent à un total sur l'équipes de la discipline qui se répartira en heures postes et en heures supplémentaires. Il faut donc équilibrer les 2 enveloppes entre les supports postes fixes de l'établissement et les CSR compléments de services reçus et CSD complément de services donnés pour les heures postes et équilibrer les HSA en fonctions des équipes. Ce qui aboutit à des postes partagés entre plusieurs établissements en fonction de la quotité

Éléments d'analyse : voir document excel avec affectation des besoins

L'année passée dotation final R2023 866H Structure prévue à l'origine en janvier 2023 : 28 classes et création d'un poste de mathématiques

Prévisions chef d'établissement de novembre :

Simulation : Pour 2024-2025: 28 classes dont 21 en cycle 4 et 7 en cycle 3. (Risque de 6 classes en 6^{ème} !)

Dotation R2024 : 865 Heures soit - 1 heures/2023 et - 30 élèves

La dotation horaire globale du collège s'élève à 865 heures avec pour répartition 792 HP et 73 HSA.

Pour 2024-2025 actuellement : 28 classes prévues dont 21 en cycle 4 et 7 en cycle 3.

Dotation R2024 : Document DGH DOSES du 11 janvier 2024 :

COLLEGE	NOMBRE ELEVES	DIVISION PREVIUES	E/D	CAPACITE RESTANTE	PART FIXE (dont AP/EP)	Part effectifs réduits	R24 DGH PLANCHER	H/E
0171129G6ème	170	7	24,25	25	182,00	21,00	203,00	1,13
0171129G5ème	181	7	25,50	25	182,00	21,00	203,00	1,13
0171129G4ème	181	7	27,25	19	182,00	21,00	203,00	1,00
0171129G3ème	194	7	26,25	25	182,00	21,00	203,00	1,13
TOTAL	726	28	25,93	100	728,00	84,00	812,00	1,13

Notification DGH	DGH	dont HP	dont HSA	Commentaires
DGH plancher et heures div.	858,00 H	785,00 H	73,00 H	
Arbitrage janvier	7,00 H	7,00 H		Abondement complémentaire groupes de niveaux
Arbitrage juin	0,00 H			
Arbitrage septembre	0,00 H			
Dotation complémentaire	0,00 H			
CNL	0,00 H			
Budget établissement R24	865,00 H	792,00 H	73,00 H	

HEURES DIVERSES		DISPOSITIFS / OPTIONS SPECIFIQUES	
Corfai AS	12,00 H	B1-banque	2,00 H
Heure labo	6,00 H	ULIS	21,00 H
		UIPE2A	
		Chorale	1,00 H
		Portes ressources	
		CHAM/CHAD/CHAT	4,00 H
TOTAL	18,00 H	TOTAL	28,00 H

MOYENS HORAIRES			
	R24	R23	R24-R23
DGH	865,00 H	885,00 H	-1,00 H
H/E	1,137	1,125	0,012
E/D	25,93	26,82	-0,89
% HSA/DGH	8,44 %	8,28 %	0,16 %

Division de l'Organisation Scolaire



Nécessités :

- Heures réglementaires d'enseignements
- Heures de groupes de niveaux français et mathématiques 6^{ème} et 5^{ème} (simulation dans document Excel)
- Instruction civique 5^{ème} +0,5 H/ Classes – tous les disciplines concernées
- Heures liées aux options de la carte de formation de l'établissement
- Heures de devoirs faits 1H en sixième par classe HSA/HSE ou pacte ? Nécessité de ventiler des heures dans les services/devoirs faits ? (Enveloppes « devoirs faits » après rentrée 2024 « autour de 200 h en 2023 priorités pour AED »)
- Heures d'AP sur certains niveaux/Heures d'accompagnement piscines
- HSA disponibles / dotation :

=> transformation en HSE besoins devoirs faits/projets/coordinations

- + IMP/Pactes en 2023 (6.25 IMP et 50 Pactes en 2023)

Groupes de niveaux Français/Mathématiques formats proposés

Version CP3...CP4 : 6^{ème} : 10/9 groupes - 5^{ème} : 9/10 groupes

Grp Mx 7 Cl = 9grp)	Barrette 1 = B1
3cl =4grp- 4cl=5grp	Barrette 2 = B2
Grp Mx 7 Cl = 10 grp	Barrette 3 = B3
3cl=4grp- 2cl=3grp)	
	PLC Fra = Professeur Lycée Collège Lettres
	PLC M = Professeur Lycée Collège Math.

6A- 6B- 6C				6D 6E			6F 6G		
B1-Grp1F	B1-Grp2F	B1-Grp3F	B1-Grp4F	B2-Grp1F	B2-Grp2F	B2-Grp3F	B3-Grp1F	B3-Grp2F	B3-Grp3F
<200	200 à 225	>225		<200	200 à 225	>225	<200	200 à 225	>225
PLC Fra 1	PLC Fra 2	PLC Fra 3	PLC Fra 4	PLC Fra 3	PLC Fra 1	PLC Fra 2	PLC Fra 2	PLC Fra 3 ou PLC Fra 1	

6A- 6B- 6C- 6D					6E 6F 6G			
B1-Grp1M	B1-Grp2M	B1-Grp3M	B1-Grp4M	B1-Grp5M	B2-Grp1M	B2-Grp2M	B2-Grp3M	B2-Grp4M
<200	200 à 225	>225			<200	200 à 225	>225	
PLC M 1	PLC M 2	PLC M 3	PLC M 4	PLC M 5	PLC M 3	PLC M 4	PLC M 1	PLC M 2

5A- 5B- 5C- 5D					5E 5F 5G			
B1-Grp1F	B1-Grp2F	B1-Grp3F	B1-Grp4F	B1-Grp5F	B2-Grp1F	B2-Grp2F	B2-Grp3F	B2-Grp4F
<200	200 à 225	>225			<200	200 à 225	>225	
PLC Fra 1	PLC Fra 2	PLC Fra 3	PLC Fra 4	PLC Fra 5	PLC Fra 3	PLC Fra 4	PLC Fra 1	PLC Fra 2

5A- 5B- 5C				5D 5E			5F 5G		
B1-Grp1M	B1-Grp2M	B1-Grp3M	B1-Grp4M	B2-Grp1M	B2-Grp2M	B2-Grp3M	B3-Grp1M	B3-Grp2M	B3-Grp3M
<200	200 à 225	>225		<200	200 à 225	>225	<200	200 à 225	>225
PLC M 1	PLC M 2	PLC M 3	PLC M 4	PLC M 3	PLC M 1	PLC M 2	PLC M 2	PLC M 3 ou PLC M 1	

Présentation du tableau de répartition des moyens par disciplines –nécessité de rester dans l’enveloppe d’heures postes 792 HP qui est l’une des principales contraintes les Heures Postes correspondent à des emplois accordés à l’établissement par le rectorat donc des enseignants TZR ou contractuels en qualité de personnes physiques sur le département du 17.

Version suite au CP3 et conseils de disciplines – présentation et échanges au CP4

- **Barrettes en Math et Français du type de la version 2 sur 3 versions proposées**
- **Ventilation des heures de devoirs faits 6^{ème} et instruction civique 5^{ème} dans les disciplines : provisoires (pas de modif heures postes mais complète les HSA / disciplines**
- **Heures postes ajustés en espagnol baisse en histoire géographie**
- **Refus d’heures supplémentaires en technologie en instruction civique**

Mise au vote de la DGH (Distribution des moyens horaires selon le TRM tableau de répartition des moyen présenté par le chef d’établissement

En qualité d’organe exécutif de l’établissement, le chef d’établissement soumet au conseil d’administration les mesures à prendre dans les domaines définis à l’article R421-2 (notamment l’emploi des dotations en heures d’enseignement) en application de l’article R421-41 et exécute les décisions adoptées par le conseil.

Dans l’hypothèse où la proposition relative à l’emploi des dotations en heures est rejetée par le conseil d’administration, un second vote du conseil doit intervenir dans un délai de dix jours suivant le premier vote. En cas de rejet de cette seconde proposition, le chef d’établissement en qualité de représentant de l’Etat arrête l’emploi des dotations en heures.

1^{ère} proposition soumise au vote du CA

Dans l’application Dem’act, cocher la case « 1^{er} proposition du Chef d’établissement,.... »

- **adoption** ⇒ acte à saisir dans l’application Dem’act
- **rejet** ⇒ acte à saisir dans l’application Dem’act
⇒ convocation d’un nouveau CA dans les 10 jours

2^e proposition soumise au vote du CA

Dans l’application Dem’act, cocher la case « 2^e proposition du Chef d’établissement,..... »

- **adoption** ⇒ acte à saisir dans l’application Dem’act
- **rejet** ⇒ acte à saisir dans l’application Dem’act
⇒ **Le chef d’établissement arrête la répartition : acte du chef d’établissement à saisir dans Dem’act**

Échanges :

→ Lecture en amont du conseil d’administration d’une la motion des enseignants et de l’association de parents d’élèves.

→ Présentation de la préparation de la rentrée 2024-2025 : Effectifs, classes, ...

Inquiétudes pour le maintien des 7 classes de 6^{ème}, compte tenu d’un prévisionnel d’effectif un peu juste.

→ Présentation du tableau de la répartition des moyens prenant en compte la création de groupes de niveau en français et en mathématiques pour la rentrée prochaine.

→ Explications complète sur les différents types d’heures nécessaires au fonctionnement de l’établissement (HSA, IMP, pactes, heures postes, ...

→ Questions concernant les modalités de la mise en place de l’instruction civique en 5^{ème}

→ AP « savoir nager » où environ 10 % des élèves de cinquième n’ont pas acquis la compétence, problématique pour le séjour de Boyardville.

Départ de Mme Marangoni

→ Remarques diverses sur l’impact des groupes de niveaux en Maths et Français en 6^{ème} et 5^{ème}, sur le fonctionnement global de l’établissement (autres niveaux et matières)

→ M. Le principal suite à une question de l’origine de ces groupes en mathématiques et en français demandé par le ministère, Cela provient de la publication des études PISA en décembre qui à vue une baisse importante des résultats en mathématiques (-21 pts) et en français (-19 pts) en compréhension écrite. Cela fait écho également aux résultats de l’établissement au brevet en 2022 notre valeurs ajouté était à -13 aux résultats du DNB, Nous affectons moins d’élèves en 2GT en 2023 (58% contre 65% au niveau national) et ces élèves originaires du collège A.Dulin vont également moins vers des 1^{ère} Générale (52% contre 67% au national en 2023) et pourtant notre population est un peu plus favorisée que la moyenne nationale (Indice de Position Sociale : 107)

Le manque d’ambition peut expliquer en partie ces résultats, le forum des métiers et des formations réalisées au collège Dulin contribue à l’ouverture de nos élèves pour répondre à cette problématique. Une réflexion pour apporter une plus-value de ces groupes en mathématiques et en français doit être entrepris dans notre établissement pour le bénéfice de nos élèves.

M. Le Principal rappelle bien que c’est la répartition de ces moyens qui a été travaillée en réunion d’équipes disciplinaires et au cours de deux conseils pédagogiques qui est soumise au vote du conseil d’administration et non pas les orientations gouvernementales.

Mise au vote de la DGH (Distribution des moyens horaires selon le TRM tableau de répartition des moyens présenté par le chef d'établissement

"DGH 2024-2025 : sur proposition du chef d'établissement, la répartition de la dotation horaire globale à hauteur de 865 heures, dont 792 HP et 73 HSA, est soumise au vote le 08/02/2024 conformément au document joint." Le tableau de répartition de la DGH (FICHER TRM), présenté en CA.

Votants :	19
-----------	----

Contre :	12	Abstention :	3	Pour :	4
----------	----	--------------	---	--------	---

⇒ convocation d'un nouveau CA dans les 10 jours : le lundi 12 février

1.3..IMP, Présentation, pour avis, des missions et des modalités de mise en œuvre des Indemnités pour Mission Particulière dans le cadre de l'enveloppe notifiée

Indemnités pour missions particulières 2024-2025

Dotation notifiée Janvier IMP 6,25

Missions particulières	IMP
« Coordonnateur AS »	1
Coordonneurs EPS	1
RUPN	1+1
Chant Chorale	1
Référent culturel	1
Coordonnateur cycle 3 (Liaison écoles)	0.5
Coordonnateur cycle 4 (Liaison Lycée-parcours avenir)	
Coordonnateur cycle Parcours Citoyen/Phare	0.5
Coordonneurs de discipline	Technologie : (0.5)
	Allemand : (0.25)
	Anglais : (0.25)
	Espagnol : (0,25)
Référent « devoirs faits »	0.5
Référent décrochage	0,5
total	9.25 IMP

Procédure de présentation des IMP en conseil d'administration

Présentation, pour avis, des missions et des modalités de mise en œuvre des Indemnités pour Mission Particulière dans le cadre de l'enveloppe notifiée :

- au conseil pédagogique (CP4 du 05-02-24)
- au conseil d'administration (CA3 du 09-02-24)

Échanges :

→ Présentation des dispositifs IMP
→ Echanges concernant les IMP attribuées aux coordonneurs de langues qui correspondent à la gestion des assistants.

II FONCTIONNEMENT GENERAL

○ 2.1. Charte de communication



Collège ANDRE DULIN

Rue de St Christophe 17290 Aigrefeuille d'Aunis

<https://etab.ac-poitiers.fr/coll-adulin-aigrefeuille/>

Charte de communication – collège André DULIN

1. Principe de la charte et valeurs :

Cette charte propose de réunir l'ensemble des règles et des bonnes pratiques en termes de communication. La communication lorsqu'elle est pondérée, respectueuse et toujours réfléchie est un moyen précieux qui tisse le lien entre l'école et la maison. C'est parce que parents et communauté éducative parlent d'une même voix que l'enfant peut s'épanouir. L'épanouissement de l'élève dans l'établissement scolaire et en dehors, son sens de l'effort, dépendent largement de sa motivation et de la qualité du dialogue qui peut s'établir entre la communauté éducative et sa famille. Des relations difficiles entre les adultes qui l'entourent peuvent constituer pour le jeune une source de perturbation et des freins à une bonne scolarité. Au contraire, la recherche d'échanges courtois dans une réciprocité bienveillante, une meilleure compréhension réciproque, fondée sur le respect et la confiance, vont soutenir le sentiment de continuité et de soutien dans les efforts vers une scolarité réussie.

2. Interlocuteurs de l'établissement :

A qui s'adresser, pour être efficace, la communication doit être ciblée :

- Le Secrétariat de direction, Mme Boulais pour tout document administratif (dossier d'inscription, certificat de scolarité, changement de coordonnées, codes Educonnect...)
- Le Service de Vie Scolaire pour l'absence et retard d'un enfant ou un incident hors temps de classe. Choisir alors comme destinataire : Mme Marangoni (CPE) et Vie Scolaire (Assistants d'éducation)
- L'intendance pour la demi-pension, les bourses ; choisir comme destinataires Mme Siret (Secrétariat d'intendance) puis Mme Sicart (gestionnaire)
- Le pôle médico-social: pour un problème de santé, une demande de PAI, privilégier les infirmières Mme Croc et Mme Jarry.
- L'assistante sociale, Mme Rispal pour des difficultés d'ordre social et familial (présente le jeudi).
- La psychologue de l'Éducation nationale, Mme Melis pour des difficultés d'ordre psychologique, et d'orientation (présente le mardi).
- Les enseignants pour des questions concernant les règles de vie en classe et concernant les enseignements, les progrès ou difficultés de l'élève. Pour un problème plus global concernant plusieurs matières et l'orientation, le professeur principal peut être un interlocuteur privilégié.

Dans un établissement du second degré, le chef d'établissement et son adjoint ne sont pas vos premiers interlocuteurs. L'équipe de direction est entourée de différents collaborateurs qu'il faudra privilégier en premier lieu, sachant que le traitement du message peut ne pas être immédiat.

3. Outils de communication/usages :

Les canaux de communication :

La communication entre les familles et la communauté éducative peut prendre plusieurs canaux à adapter en fonction du sujet, de l'urgence et de la gravité de la situation. Un message téléphonique ou via Pronote pour les absences, retards et autres dispenses devra être complété par un mot signé par le responsable légal sur le carnet.

Les informations, l'agenda, le cahier de texte et la messagerie « onglet : discussions » sont des possibilités de communication sur Pronote. Les professeurs n'ont pas l'obligation d'activer l'onglet « discussions » sur Pronote, le carnet est donc le premier outil de communication avec les pages « correspondance ».

Le site du collège : <https://etab.ac-poitiers.fr/coll-adulin-aigrefeuille/>

Le téléphone : 05 46 35 50 92

Le courriel de l'établissement: ce.0171129k@ac-poitiers.fr

Le courriel de la vie scolaire : viesco-dulin@ac-poitiers.fr

Un courrier sous pli avec le destinataire précisé pour des informations plus personnelles.

Toute rencontre nécessite une prise de rendez-vous préalable avec tout personnel de l'établissement. Elle a lieu sur les temps d'ouverture au public sauf lors des soirées parents professeurs. La courtoisie et la modération doivent être toujours présentes lors de ces échanges. Quel que soit le moyen de communication choisi, il s'agira toujours d'utiliser un ton et un contenu courtois et respectueux des règles de politesse élémentaires.

4. Communication enseignants-personnels- élèves -familles

L'objectif du message Pronote ou sur le carnet : le message a pour but une demande motivée et explicitée de manière à s'assurer la bonne compréhension de l'interlocuteur. Parents et élèves ont des codes Pronote différents, chacun doit utiliser son propre compte afin d'accéder aux informations qui le concernent.

Les différentes formules de politesse telles que « bonjour », « merci » et « au revoir » sont d'usage. Chacun doit prendre en compte le fait que tout message est susceptible d'être transféré à un tiers de l'établissement, non prévu comme destinataire initial. Une trace est donc conservée. Il en va de la responsabilité de chaque personne qui écrit. Tout propos diffamatoire ou irrespectueux tombe sous le coup de la loi. Les réponses sur les outils numériques peuvent être différées en raison du droit à la déconnexion de chacun.

A chacun de veiller à répondre uniquement aux personnes concernées afin de ne pas surcharger les messageries.

Échanges :

Constats de tension dans les relations entre les familles et les personnels du collège souvent liée à la forme des échanges.

→ Exemples concrets de situations décrites par M. Le Principal de communications de parents vindicatifs gérés par la direction en lien avec des événements ayant eu lieu en classe ou dans la cour.

→ Description du contenu texte :

- rappel des règles de politesse, même si elles semblent évidentes elles ne sont pas toujours respectées par les différents interlocuteurs

- rappel des outils de communication et du droit à la déconnection

→ Il est important que chaque personne utilise son compte « pronote » : Les parents doivent utiliser leur compte et non celui de leur enfant qui ne bénéficient pas des mêmes informations que ceux des parents.

Une communication de cette charte sera faite aux familles et elle sera ajoutée au carnet de liaison pour l'année scolaire 2024-25.

Le chef d'établissement soumet l'adoption de cette charte au vote

Votants :	19	Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	19
------------------	----	-----------------	---	---------------------	---	---------------	----

III VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

○ 3.1 DBM (décisions budgétaires modificatives)

Pas de présentation pour ce CA

○ 3.2. Contrats et conventions.

Pas de présentation pour ce CA

○ 3.3. Autorisation du CA pour prise en charge frais de restauration

Prise en charge par l'établissement des repas :

- Pour les assistants de langue :

-GARETT Grace : 140€

-ROMERO Ulysse : 140 €

- Invités collège (intervenants) : 300 €

Échanges :

Présentation par M. Le Principal du sens de la prise en charge des repas pour les assistants de langues et les intervenants du milieu associatif.

. Autorisation du CA pour prise en charge frais de restauration

Prise en charge par l'établissement des repas des assistants de langues lors de leur présence en service au collège et autres intervenants à titre bénévole :

Votants :	19	Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	19
------------------	----	-----------------	---	---------------------	---	---------------	----

Participation famille Sortie Lathus - (CA du 2 octobre)

Classe ULIS Participation des familles 123€

Participation des familles modifiée besoin d'un acte

Votants :	19	Contre :	0	Abstention :	0	Pour :	19
------------------	----	-----------------	---	---------------------	---	---------------	----

O Questions diverses (à déposer 48 heures en amont)

Bilan Remplacement de courte durée RCD fin janvier: 2h/1pacte + 8h/1pacte + 20 h/1,5 pactes

Critères de sélection											
<input type="radio"/> Par matière <input checked="" type="radio"/> Par professeur <input type="radio"/> Tous											
Enseignant	Heures prévues	Heures d'absence									
		Motif personnel			Motif administratif			Motif d'accompagnement			
		Perdues	Remplacées	Totales	Perdues	Remplacées	Totales	Perdues	Remplacées	Totales	
55 enseignant(s)	17 116h00	844h00	372h00	1 216h00	172h00	12h30	184h30	184h30	2h00	186h30	

Au-delà des chiffres, M. Le Principal évoque les enjeux du remplacement au sein de l'établissement notamment sur le climat scolaire qui a également un impact direct sur le climat en classe et les apprentissages.

Bilan du Forum des Métiers et des formations Dulin-Dolto

Synthèse des retours du bilan de ce forum :

- Bilan forum des métiers et des formations
- 17 professionnels présents
- 13 établissements de formations présents
- 40% d'élèves de 3^{ème} présents avec leurs familles

Résultats des questionnaires pour les intervenants au forum du 3 février 2024

Professionnels métiers : 17 professionnels métiers présents dont 9 ont répondu	Professionnels lycées: 13 professionnels lycées présents dont 6 ont répondu
1/ Etes vous globalement satisfait(e) de ce forum :	
😊 Très satisfait : 4 😊 Satisfait : 5	😊 Très satisfait : 3 😊 Satisfait : 2 😊 Ni satisfait, ni insatisfait : 1
2/ Combien de famille/ élèves pensez vous avoir reçus	
Moyenne de 10 familles reçues par intervenant	Fort taux de fréquentation du CIRFA (métiers de la Marine et Armée de l'air : 30 familles reçues) Moyenne de 7 à 8 familles reçues par intervenant
3/ Les questions des élèves vous ont-elles semblées pertinentes et suffisamment préparées. évaluez sur une échelle de 1 (peu) à 10 (très) :	
Moyenne de 4,7 soit un bon taux de pertinence des questions posées	Moyenne de 3,5 soit un taux moyen de pertinence des questions posées.
4/ Evaluez la qualité de votre accueil :	
😊 Très satisfait : 4 😊 Satisfait : 5	😊 Très satisfait : 6
5/ Que souhaiteriez-vous voir amélioré	
Regrouper les professionnels dans des salles et éviter le 2 ^e étage si possible Réduire la durée du forum pour concentrer les visites CIRFA et lycée Valin : une seule salle chacun	Besoin de préparer en amont nos élèves sur la connaissance des filières et particularités des lycées professionnels en particulier Regrouper les professionnels dans des salles et éviter le 2 ^e étage si possible Réduire la durée du forum pour concentrer les visites ou ne pas flécher 2 créneaux horaires suivant les classes CIRFA et lycée Valin : une seule salle chacun

Résumé :

→ Forte disparité de fréquentation du forum suivant les classes de 3^e

→ Un bon taux de satisfaction globalement des professionnels métiers et lycées qui ont beaucoup apprécié l'accueil et les discussions avec les enseignants venus à leur rencontre.

Reste à améliorer:

Le taux de fréquentation du forum (donner un bonus à la venue au forum, à la mention faite du forum lors de l'oral du DNB ?)

Diffuser plus d'information au sein des classes de 4^e et des parents pour une visite spécifique sur la prépa métiers pour les élèves intéressés (4 LP présents sur le forum disposent d'une 3^e prépa métiers)

La préparation en amont du forum auprès des élèves et de leur famille pour les inciter à s'ouvrir à la découverte de plus de métiers (choix d'un métier inconnu sur la fiche du livret ou lors de l'oral DNB ?)

La connaissance des élèves sur les particularités des différentes filières

Réflexions pour 2025 :

- Avancer 1 à 2 semaines, la date (en même temps que JPO CFA)

Inviter les 4^{èmes}.

Allonger de 15 mn l'horaire de fin des encadrants pour la remise en place des salles.

Fin de séance à 20h15

Motion CA du 8 février 2024

Nous, personnels du collège André Dulin et représentants de l'Association de Parents d'Élèves Sans Affiliation d'Aigrefeuille d'Aunis (APESA), sommes opposés au plan « Choc des savoirs » annoncé par le ministère qui remet en cause les valeurs auxquelles nous sommes profondément attachés. Nous défendons, en effet, un collège public qui aurait les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société.

Or, la mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de français et de mathématiques en 6ème et 5ème à la rentrée 2024 (puis en 4ème et 3ème à la rentrée 2025) aura des effets délétères en assignant les élèves à un déterminisme scolaire, ce qui accentuera encore davantage les inégalités. Comment, pour les élèves placés dans le « groupe fragile », ne pas se sentir stigmatisés ? Comment acquérir, en avançant moins vite en français et mathématiques, les notions nécessaires dans les autres disciplines, alors que les élèves des autres groupes les auront déjà abordées et maîtrisées ? Comment progresser suffisamment pour passer, comme les autres, le DNB, désormais érigé en barrage pour l'entrée en Seconde ? Cette ségrégation scolaire va à l'encontre des recherches montrant que l'hétérogénéité est un facteur de cohésion et de réduction des inégalités favorisant la coopération et l'émulation.

Si le gouvernement voulait réellement améliorer le niveau des élèves, il donnerait les moyens de diminuer leur nombre par classe et d'améliorer leur encadrement. L'ancien ministre de l'Éducation nationale Gabriel Attal a beaucoup communiqué sur la création de postes : pourtant, dans notre académie, 75 seront supprimés à la rentrée 2024 !

Sans moyens supplémentaires, la mise en place des groupes de niveau aura un impact important sur l'organisation des enseignements et les conditions de travail des enseignants et des élèves.

- Dans notre établissement, elle entraîne la suppression de groupes de sciences, de l'AP en 6ème en français et mathématiques, de groupes en mathématiques et histoire-géographie-EMC en 3ème. De plus, l'heure de technologie en 6ème, comme partout supprimée à la rentrée 2023 pour mettre en place le soutien... qui disparaît en 2024, ne sera pas rétablie.

- La nécessité des alignements en français et en mathématiques va par ailleurs inévitablement réduire la liberté pédagogique des professeurs qui devront adopter une progression commune.

- Cette organisation « en barrettes » contraindra également encore davantage les emplois du temps qui perdront en qualité pour les élèves comme pour l'ensemble des professeurs.
- Enfin, les professeurs de Français et de Mathématiques seront dans l'impossibilité d'être professeurs principaux en 6ème ou 5ème puisqu'ils n'auront pas la classe dans son intégralité.

A cela, s'ajoutent les annonces présidentielles du mardi 16 janvier, sans consultation des organisations syndicales, ni réflexion sur la mise en œuvre alors que les dotations avaient déjà été transmises et travaillées dans les établissements. Qui enseignera l'instruction civique, le théâtre ou l'histoire des arts et avec quels moyens ? C'est une nouvelle fois la démonstration du mépris du Président et de ses gouvernements successifs à l'égard des personnels de l'Ecole Publique.

Aussi, parce que nous refusons le plan « Choc des savoirs », contestable sur le fond comme sur la forme puisqu'il n'est, à ce jour, entériné par aucun texte officiel, nous avons décidé de voter contre le tableau de répartition des moyens.

Cette décision n'est en aucun cas une remise en question du travail effectué par M. Boisson Floc'h, ni de sa volonté de concertation avec les équipes pédagogiques.

Les personnels du collège André Dulin et les représentants de l'Association de Parents d'Élèves Sans Affiliation d'Aigrefeuille d'Aunis